

## **Règlement Trail de Saint Maurice en Gourgois**

### **8ème Edition le 7 octobre 2018**

#### **Article 1 : Organisation**

Dimanche 7 octobre 2018, l'Association Sports Nature Gargomançois organise, avec le soutien de la Commission Départementale des Courses Hors Stade de la Loire, la 8ème édition du Trail Gargomançois sur la commune de Saint Maurice en Gourgois. **Course inscrite au calendrier départemental 2018.**

Le présent règlement s'applique à toutes les épreuves : 31km - 19km - 9km - course ados et à l'initiation à la course proposée aux enfants.

#### **Article 2 : Horaires des épreuves :**

- 31km: dimanche 7 octobre 2018 à 8h30
- 19km: dimanche 7 octobre 2018 à 9h15
- 9km: dimanche 7 octobre 2018 à 9h30
- Course ados (4km): dimanche 7 octobre 2018 à 9h35
- Initiations enfants : dimanche 7 octobre 2018 à partir de 9h40

#### **Article 3 : Participation:**

Le 31km est ouvert aux personnes âgées de 20 ans et plus.

Le 19km est ouvert aux personnes âgées de 18 ans et plus.

Le 9km est ouvert aux personnes âgées de 16 ans et plus.

La course ados est ouverte aux jeunes âgés de 11 à 15 ans.

L'initiation à la course à pied est ouverte aux enfants de maternelle et primaire âgés de moins de 11 ans (2 distances)

#### **Article 4 : Inscription :**

Inscription possible :

- sur internet sur le site [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr) **jusqu'au 4 octobre 2018**
- par courrier : le bulletin d'inscription devra être dûment complété et renvoyé accompagné de la copie de la licence ou du certificat médical ainsi que du règlement à l'ordre de Sports Nature Gargomançois **jusqu'au 4 octobre 2018** à Franck PELLISSIER - 6 lotissement des Sources - Lieu dit Gland - 42240 Saint Maurice en Gourgois
- au magasin BEN RUN de Saint Priest en Jarez: le bulletin d'inscription devra être dûment complété et déposé accompagné de la copie de la licence ou du certificat médical ainsi que du règlement à l'ordre de Sports Nature Gargomançois **jusqu'au le 4 octobre 2018.**
- sur place **une heure minimum avant le début de l'épreuve**

Pour les adhérents à la FFA, joindre une photocopie de la licence au bulletin d'inscription.

Pour les non-adhérents à la FFA, joindre un le certificat mentionnant l'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition pour la manifestation " Trail Gargomançois". **Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif.**

#### **Article 4bis : Droit d'inscription :**

- 32km: 13€ jusqu'au 4 octobre 2018 - 16€ le jour de la course
- 18km: 10€ jusqu'au 4 octobre 2018 - 13€ le jour de la course
- 9km: 8€ jusqu'au 4 octobre 2018 - 11€ le jour de la course
- Course ados (4,5km): 3 € (inscription possible sur internet [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr) jusqu'au 4 octobre 2018 et sur place jusqu'à 9h00 - 4€ le jour de la course)

- Initiation enfants : gratuite (inscription sur place jusqu'à 9h15)

**Article 5 : Retrait des dossards :**

Les dossards sont à retirer le dimanche 7 octobre 2018 à partir de 7h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

**Article 6 : Autorisation parentale (Hors initiation enfants) :**

Pour les jeunes de moins de 18ans, une autorisation écrite des parents doit être jointe à l'inscription.

**Article 7 : Assurance :**

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. L'association Sports Nature Gargomançois décline toute responsabilité pour tout accident immédiat et futur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Article 8 : Secours :**

Le service de secours sera assuré par un médecin et par les services de la Croix Blanche.

**Article 9 : Sécurité :**

Des signaleurs en chasuble seront présents à chaque intersection de route. Les participants s'engagent à respecter la signalétique et le code de la route.

**Article 10 : Chronométrage électronique :**

Le chronométrage sera réalisé au moyen de puces électroniques. Chaque participant s'engage à remettre sa puce à une personne de l'organisation à l'issue de l'épreuve ou en cas d'abandon. **Chaque puce perdue sera facturée 6€.**

**Article 11 : Ravitaillements / Barrière horaire :**

Sur chaque parcours, des points de ravitaillement seront assurés ainsi qu'à l'arrivée (solide et liquide sur l'ensemble des ravitaillements).

31km : 3 ravitaillements sur le parcours

19km : 2 ravitaillements sur le parcours

9km : 1 ravitaillement sur le parcours

Sur le 31km, une barrière horaire sera mise en place au km15 à 11h.

**Article 12 : Respect de l'environnement :**

Chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement et à ne pas jeter des emballages vides sur le parcours. L'organisation se donne le droit d'exclure les coureurs ne respectant pas cet engagement.

**Article 13 : Récompenses:**

Un lot sera offert à chaque participant (dans la limite des 500 premiers inscrits)

Coupes et autres récompenses en fonction de la catégorie et du classement. Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Les enfants participant à l'initiation seront tous récompensés et auront un gouter.

**Article 14 : Droit d'image:**

Des photos seront prises durant la journée. Chaque participant accepte la diffusion de ces photos sur le site <http://trail-gargomancois.fr> ou sur d'autres supports de communication. Chaque participant accepte également la publication des résultats ou autres publications concernant la course.

**Article 15 : Modification / Annulation des épreuves**

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure, de modifier ou d'annuler l'épreuve. Dans ce dernier cas, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisation.

**Article 16 : Acceptation complète du règlement**

La participation au Trail Gargomançois 2017 implique l'acceptation pleine du présent règlement.

### **Article 17 : Challenge des Balcons du Forez**

Le Trail Gargomançois constitue la dernière manche de ce challenge. Il donnera lieu à une remise de récompenses. Seront éligibles les coureurs ayant participé aux 3 courses et s'étant pré-inscrit au Trail Gargomançois. Seront aussi récompensés tous les coureurs et coureuses ayant participé aux 3 courses, quelque soit la distance (remise de ces lots avant le départ du Trail Garomançois). Le règlement complet du Challenge est disponible sur notre site internet.

Dernière mise à jour : mardi 26 juin 2018